

TEXTE POUR LES SITES INTERNET DES COMMUNES DE RLV :

La Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans a pour volonté d'offrir des services et solutions d'accueil du jeune enfant variés aux familles du territoire en s'appuyant sur un Relais Petite Enfance qui accompagne 350 assistants maternels, 11 crèches et deux lieux d'accueils enfants-parents.

Pour répondre au mieux aux besoins des familles, RLV propose :

- **Un Relais Petite Enfance**, lieu d'information, de rencontres et d'échanges au service des parents, des assistants maternels, des gardes à domicile, des enfants et des professionnels de la petite enfance. Ses missions sont fixées par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales. Le Relais Petite Enfance de RLV propose également des ateliers d'éveil itinérants sur 17 communes, offrant des temps de socialisation pour les enfants.

Contact : 2 Ter Faubourg de la Bade 63200 Riom – 04 73 67 97 39 –
relaispetiteenfance@rlv.eu

- **L'embauche d'un assistant maternel ou garde à domicile**, mission portée par le Relais Petite Enfance. Il envoie la liste des assistants maternels, oriente vers les gardes à domicile. Il accompagne les parents employeurs et les professionnels de l'accueil individuel pour la mise en place des contrats de travail selon des droits et obligations de chacun et tout au long de la relation contractuelle.
- **Un guichet unique**, mission du Relais Petite Enfance, informe et oriente les parents sur les modes de garde existant sur le territoire (crèches privées ou publiques, assistants maternels...), enregistre et centralise les pré-inscriptions en structure et présente les dossiers en commission d'attribution des places.
- **11 crèches** réparties sur l'ensemble du territoire. Ces établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) proposent un accueil collectif aux enfants âgés de 10 semaines à 4 ans.

Trois types d'inscriptions sont possibles :

- L'accueil régulier (lorsque les besoins sont connus à l'avance, sont prévisibles et récurrents),
- L'accueil occasionnel (lorsque les besoins et envies ne sont pas toujours connus à l'avance, sont ponctuels et non récurrents)
- L'accueil d'urgence (permet d'accueillir, dans la limite d'un mois, les enfants dont les parents rencontrent des difficultés de garde qui n'ont pu être anticipées en raison d'un événement imprévisible).

Encadrés par un même règlement intérieur, les crèches de RLV peuvent accueillir les enfants de 7h30 à 18h30, du lundi au vendredi. La pré-inscription en crèche pour les accueils réguliers se fait par l'intermédiaire du guichet unique.

- **2 Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)** : espaces ouverts aux enfants de moins de 6 ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent. Ils permettent aux parents d'échanger avec d'autres parents et/ou avec les accueillants sensibilisés au travail sur le lien enfants-parents.

Lien vers le site de RLV :

<https://www.rlv.eu/grandir/petite-enfance-1>